

Les entreprises au cœur de la collecte sélective

Grâce à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec

Un horizon de cinq ans pour transformer la REP collecte sélective en réalité



4 axes et 10 conditions gagnantes pour l'implantation d'une REP collecte sélective réussie

Mieux orchestrer

Participer au développement d'un nouveau cadre légal et réglementaire qui placera les entreprises au cœur du système.

#1 – Désigner un organisme de gestion fort et imprégné de la réalité du Québec pour faire évoluer la chaîne de valeur de la collecte sélective.

#2 – Nommer ÉEQ à titre d'organisme de gestion désigné (OGD) de transition afin d'orchestrer le plus rapidement possible la transition du régime de compensation vers la REP collecte sélective.

#3 – Tenir compte de l'état actuel du système, des travaux de modernisation en cours et de l'expérience vécue ailleurs pour fixer des cibles de performance réalistes.

Mieux concevoir

Faire de l'écoconception d'emballages la norme pour les entreprises au Québec.

#4 – Responsabiliser les entreprises par rapport aux contenants, emballages, imprimés et journaux (CEIJ) qu'elles mettent sur le marché en implantant des mesures d'écomodulation du Tarif.

Mieux récupérer

Encadrer les services de collecte et de transport gérés par les municipalités et accompagner les citoyens pour améliorer leur geste de tri.

#5 – Encadrer les municipalités pour les services de collecte et de transport en tenant compte des particularités régionales.

#6 – Laisser de la latitude à l'OGD sur les moyens et la façon de faire pour répondre aux objectifs gouvernementaux quant à la desserte hors résidentielle.

#7 – Favoriser les regroupements des contrats municipaux de collecte et de transport afin d'optimiser les coûts et de faciliter la gestion.

Mieux recycler

Assurer une plus grande adéquation entre les CEIJ mis sur le marché et leur recyclage en optimisant les activités de tri.

#8 – Octroyer la propriété de la matière récupérée aux entreprises pour permettre l'atteinte d'objectifs de performance et assurer la recyclabilité de leurs CEIJ.

#9 – Prévoir des contrats avec les centres de tri axés sur la performance, la qualité et intégrant des mécanismes de reddition de comptes.

#10 – Garantir la performance et l'efficacité du système de collecte sélective au Québec grâce à des mécanismes de traçabilité et de reddition de comptes.

[Notre ambition]

À titre d'OGD :

Bâtir une collecte sélective optimale où 100% des matières récupérées sont recyclées, et ce, le plus localement possible.

Vers un système circulaire et intégré des CEIJ avec la REP collecte sélective

